

## M2 Droit privé général vs M2 Droit pénal

Par **Callisto**, le 10/07/2012 à 12:08

Bonjour à tous,

Je suis admise dans plusieurs M2 et dans plusieurs facultés. Après m'être désistée de certains, je dois maintenant choisir entre Droit privé général et Droit pénal & sciences criminelles, les deux étant des M2 recherche. À l'issue de mon M2, je souhaiterais me présenter au concours de l'ENM et à l'examen d'entrée au CRFPA.

Selon vous, lequel de ces deux masters semble le plus adapté ?

J'hésite vraiment parce que, selon moi, le M2 Droit privé général reste très généraliste (eh oui d'où son nom!) donc me permettrait d'étudier plusieurs des matières nécessaires au concours/examen comme par exemple le Droit des obligations, procédure civile, Droit pénal...etc.

Mais, d'un autre côté, j'aime beaucoup le Droit pénal et tout ce qui irradie autour de ce Droit, et ce ne serait pas un mauvais choix compte tenu de l'importance du Droit pénal lors de ce concours/examen.... Le seul "hic" c'est que ça me fait un peu peur de m'enfermer que dans du Droit pénal. J'ai peur que ce soit dur de me remettre au Droit civil après!

Bref, voila, je requiers votre aide, votre expérience ou tout avis qui pourra m'être utile.

Merci à vous!

Par **Poussepain**, le 10/07/2012 à 14:20

Bonjour,

Pour moi le droit pénal reste une spécialisation difficile à valoriser hors du judiciaire, donc risquée en cas d'échec aux concours.

Quand à la préparation des concours les deux se valent, mais il me semble aussi qu'il est plus dur de se replonger seul dans tout le civil (famille, obligations, bien, etc) que dans le pénal (qui tourne quand même tout seul quand on a pigé les 5/6 concepts nécessaires, n'en déplaise aux pénalistes : p) . De plus un master plus large me semble plus intéressant dans une optique concours.

Le mieux est de faire ce qui vous plaît, vous serez plus motivée et plus forte dans ces

matières. Votre motivation a réussir les concours fera le reste.

Bon courage.

Par **Etudiantbordeaux**, le **04/10/2012** à **11:40**

L'étude du droit pénal constitue une voie idéale dans la perspective du passage des différents concours juridiques.

cf : <http://m2-penal-bordeaux4.lebonforum.com/>